LES THÈSES DE L'IRDA

LA RESPONSABILITÉ POUR FAUTE DE L'ACTIONNAIRE

22 mars 2023

Centre Panthéon - Salle des Conseils (12 place du Panthéon - 75005 Paris)

OUVERT À TOUT PUBLIC - PLUS D'INFOS
ASSAS-UNIVERSITE.FR

Dans le cadre des présentations de thèse de l'IRDA Paris, Thibaut DUCHESNE, Docteur de l'Université Paris-Panthéon-Assas présentera sa thèse consacrée à "La responsabilité pour faute de l'actionnaire", soutenue le 14 novembre 2022. Cette présentation sera animée par le Professeur Antoine GAUDEMET, son directeur de thèse, et se déroulera le mercredi 22 mars, à 18 heures, en Salle des Conseils du Centre Panthéon.

Résumé

"*La responsabilité pour faute de l'actionnaire est un concept émergent dont l'étude révèle les mutations contemporaines du droit des sociétés. Le durcissement de la responsabilité sociale des entreprises impose de redessiner le statut de l'actionnaire, autrefois considéré comme irresponsable, pour construire une responsabilité pour faute de celui-ci rejoignant et concrétisant les nouvelles aspirations du droit des sociétés. La construction d'une telle responsabilité impose de se départir des objections tirées des règles traditionnelles du droit des sociétés protégeant en apparence l'actionnaire : responsabilité limitée, liberté de vote, écran de la personnalité morale... La pénétration de l'entreprise au cœur du droit des sociétés et la réécriture de l'article 1833 du Code civil modèlent aujourd'hui un nouveau statut de l'actionnaire fondant sa responsabilité. Outre un statut contractuel centré sur l'intérêt commun impliquant une discipline collective, l'actionnaire est désormais doté d'un statut normé par l'intérêt social, lequel vise la préservation de l'entreprise et de ses parties prenantes, dont il faut tirer toutes les conséquences. Cette redéfinition du statut de l'actionnaire doit se déployer sur le droit positif de la responsabilité pour faute de l'actionnaire afin de lui conférer une unité et une cohérence. L'étude s'attache ainsi à démontrer que la responsabilité de l'actionnaire devrait s'étendre davantage et être systématisée, en proposant un régime cohérent. Par l'entremise du droit commun de la responsabilité civile, la figure de l'actionnaire vigilant et socialement responsable ne pourrait-elle pas ainsi émerger ?*"

Sans inscription, pour tout renseignement : irda@u-paris2.fr

AFFICHE

THÈSE



+ D'INFOS

irda.u-paris2.fr

PANTHÉON-ASSAS
UNIVERSITÉ
PARIS

IRDA PARIS
Institut de recherche
en droit des affaires
de Paris

Les Thèses de l'IRDA

LA RESPONSABILITÉ POUR FAUTE DE L'ACTIONNAIRE

de **Thibaut DUCHESNE, Docteur de l'Université Paris-Panthéon-Assas,**

Le débat sera animé par **Antoine GAUDEMET, Professeur à l'Université Paris-Panthéon-Assas**

MERCREDI 22 MARS 2023 | 18 H

Centre Panthéon
Salle des conseils - Esc. M - 2e étage
12 place du Panthéon 75005 Paris
Ouvert à tout public